

PROGRAMME DE FORMATION

Renouvellement habilitation électrique pour non électricien

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable.

Public et pré-requis

- Personnel devant effectuer des travaux d'ordres non électriques dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension
- Avoir suivi la formation initiale HENE
- Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée.
- Groupe de 10 personnes maximum

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

1,5 jour soit 10,5 heures pour les niveaux BS-BEm
1 jour soit 7 heures pour les niveaux B0-H0-H0V

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Etudes de cas
- Mise en situations
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Objectif

Réactualiser les connaissances en matière de sécurité lors de travaux d'ordre non électriques en zone de présence du danger électrique afin de vérifier :

- La capacité des stagiaires à respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510
- Leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur mission.

Contenu

La formation s'ouvre sur un tour de table permettant de sonder les connaissances à réactiver.

Rappels nécessaires sur les thématiques abordées en formation initiale :

- Notions élémentaires d'électricité et norme NF C18-510
- La responsabilité pénale des personnes physiques et morales en cas d'accident
- Comment travailler en sécurité ?
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Revue des équipements électriques et des dangers
- Equipements présents dans l'établissement



Validation

Attestation de formation avec proposition d'habilitation

À noter

La validité de l'attestation de formation de sensibilisation aux risques électrique est de trois ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances.